



Syndicat National
des Enseignements
de Second Degré

Stagiaires IUFM Septembre 2006

VERSAILLES

Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Conseils pour la rentrée dans votre établissement

Page 3 : Votre affectation dans votre établissement de stage/Aides pour vos premiers cours/ Le piège de la mention complémentaire.

Page 4 : Avec le SNES, s'engager dans le métier

Page 5 : Planning indicatif de votre année scolaire

Page 6 : bulletin d'adhésion

SNES Versailles
Secteur
formation des
maîtres :

Carole Condat
David Pijoan

Permanences :

au Snes

3 rue Guy de
Gouyon du Verger
94112.Arcueil cedex
Tél : 08 11 11 03 84
Fax : 01 41 24 80 62
e-mail :
s3ver@snes.edu
site internet :
www.versailles.snes.edu

www.versailles.snes.edu

et dans les Centres

IUFM : nos jours de
permanence vont
dépendre aussi de
nos emplois du
temps dans nos
établissements.
Tenez-vous informé
via les panneaux
d'affichage.

EDITO

Devenir enseignant, c'est s'engager...

Félicitations pour votre réussite au concours !! Mais estimez vous privilégié(e) ! Vous avez eu la chance de pouvoir passer un concours et si tout va bien vous serez titulaire de la Fonction Publique dans quelques mois. C'est ce que doit penser, sans oser le dire à haute voix, notre Ministre de l'Education Nationale qui a annoncé en juin la poursuite de la baisse des postes aux concours externes et la suppression de plus de 5000 postes dans les collèges et lycées en 2007...La diminution des effectifs scolaires pour justifier cette baisse a bon dos! Sur le terrain, la disparition des postes va se traduire par la suppression de certaines décharges statutaires accordées aux enseignants, l'accroissement des effectifs, la multiplication des sorties précoces du système scolaire et la diminution des horaires dans certaines disciplines en collège et lycée.

Vous faites donc partie d'une nouvelle génération de professeurs : la génération « gestion de la pénurie » ! On compte sur vous pour faire des sacrifices et accepter plus d'heures de présence dans les établissements, plus de souplesse dans votre emploi du temps et plus de polyvalence en enseignant dans plusieurs disciplines.

Recrutement et formation vont de pair. C'est la raison pour laquelle les IUFM vont être sous les feux de la rampe avec leur intégration progressive durant 2007 et 2008 à une Université de rattachement et les discussions autour d'un nouveau cahier des charges de la formation. Le SNES s'est pleinement investi dans ce débat et fait des propositions concrètes pour améliorer la formation des professeurs et leur entrée dans le métier. Syndicat de proximité et de débats, nous avons besoin de vos remarques et de vos critiques pour nourrir notre réflexion.

L'année de stage est chargée et votre statut « d'apprenti professeur », partagé entre l'IUFM qui a tendance à vous infantiliser et l'établissement où vous n'êtes que de passage, ne vous permet pas toujours de vous sentir pleinement professeur. Il n'en reste pas moins fondamental pour chacun d'entre vous de vous engager à l'IUFM et dans votre établissement.

Dans le contexte actuel, il semble plus nécessaire que jamais de ne pas s'isoler dans sa classe et de faire le choix de l'engagement et de l'action collective.

Pour cela, n'hésitez pas à aller à la rencontre des professeurs qui militent au SNES que ce soit dans les sites de formation, dans votre établissement ou à l'occasion des réunions syndicales.

Notre premier rôle est de vous informer : c'est la raison pour laquelle nous mettons à votre disposition le «Mémo IUFM » qui, nous l'espérons, répondra à vos premières interrogations.

Bonne rentrée et bienvenue au SNES !

Conseils pour la rentrée dans votre établissement

Signez votre procès-verbal d'installation

Au secrétariat de votre établissement le jour de la pré-rentrée afin d'accélérer le paiement de septembre. Si votre PV n'est pas arrivé dans l'établissement, demandez au chef d'établissement de rédiger un PV d'installation mentionnant bien votre statut et votre quotité de service (entre 4 et 6h). Il doit le faxer rapidement au Rectorat. Il est possible que vous ne touchiez à la fin du mois de septembre qu'une avance sur salaire qui correspond à 80% de votre salaire. La différence vous sera alors versée avec la paye du mois suivant. Soyez vigilant. Vous ne recevrez pas de fiche de paye avant le mois de novembre.

Votre emploi du temps

Il doit être compris entre 4 et 6h hebdomadaires et libérer les journées de formation. Il doit être compatible avec celui de votre conseiller pédagogique pour permettre des visites mutuelles.

ATTENTION !!

Vous n'avez pas l'obligation de faire 6h : vous êtes stagiaire avant d'être un moyen d'enseignement pour l'établissement !! Votre emploi du temps doit être « cohérent »: vous ne devez pas avoir une classe uniquement en heure de soutien, vous ne devez pas enseigner uniquement une discipline à une classe en histoire-géo-éducation civique ou en physique-chimie. Vous ne pouvez pas être sollicité pour des remplacements de courte durée dans votre établissement et vous ne pouvez pas percevoir des heures supplémentaires. De plus, on ne doit pas vous confier les classes de SEGPA en collège et des classes à examen (sauf en philo). Si vous rencontrez des difficultés, en faire-part, dès le jour de la pré-rentrée, à votre conseiller pédagogique et au représentant SNES de l'établissement. En informer l'IUFM.

Faites-vous faire une carte professionnelle au secrétariat

Avec une photo d'identité, elle vous permettra d'obtenir certaines réductions et des spécimens chez les éditeurs de manuels scolaires. Les éditeurs exigent de plus en plus une attestation de l'établissement mentionnant les niveaux enseignés et les manuels utilisés.

Rencontrez votre conseiller pédagogique

Choisi par l'inspection pour vous aider tout au long de l'année, il assistera à certains de vos cours et vous irez l'observer dans ses classes. Il rédigera un rapport qui figurera dans votre dossier de validation. C'est un interlocuteur privilégié. Il est donc très important qu'il soit volontaire pour cette tâche et qu'il exerce dans le même établissement que vous. Nous constatons tous les ans que les stagiaires qui ont dû s'accommoder d'un conseiller peu volontaire ou bien venant d'un autre établissement ont souvent plus de difficultés que les autres.

Pour faire un vrai travail de formation, le SNES demande que les conseillers pédagogiques soient recrutés sur la base du volontariat, bénéficient d'une formation conséquente et d'une décharge de service

Le Conseil d'enseignement

Il réunit tous les professeurs d'une même discipline. Profitez de cette réunion pour vous informer sur le matériel disponible dans l'établissement, de questionner vos collègues sur leur progression, de demander les dates des devoirs communs...

Le CDI

Y faire un tour s'impose ! Prenez connaissance du fond et récupérez provisoirement des manuels pour préparer vos cours.

La vie scolaire

Le(s) CPE pourront vous fournir le règlement intérieur et vous expliquer les modalités de contrôle des absences et retard des élèves.

L'intendance

On vous y fournira les clefs, le petit matériel (craies, stylo pour tableau blanc, transparents..) et les tickets ou carte de cantine.

Aides pour vos premiers cours

Le SNES met à votre disposition ADAPT-Editions, animées par des professeurs de terrain qui publient des ouvrages et testent des cédéroms. Sur le site d'ADAPT, vous pouvez aussi trouver une passerelle vers plus de 200 sites pédagogiques (sites académiques, de collègues...) qui proposent des progressions, des évaluations, des TP...<http://www.adapt.snes.edu>

Librairie du CNDP : 13 rue du Four, 75006 PARIS, métro Mabillon, tel : 01 46 34 54 80, <http://www.cndp.fr>

Librairie du CRDP : 584 rue Fourny-BP 326, 78533 BUC cedex, tel : 01 39 45 78 00, <http://www.ac-versailles.fr/crdp>

Les éditeurs :

- Bordas et Nathan : Espace Luxembourg, 103 bd St Michel, 75006 PARIS, Métro Cluny, tel: 01 44 41 98 99
- Hachette : 8 rue Hautefeuille, 75006 PARIS, Métro Odéon, Cluny ou St Michel, tel : 01 44 41 98 99
- Belin : 8, rue Ferou, 75006 PARIS, Métro St Sulpice, tel : 01 55 42 84 00
- Hatier et Didier : 59, bd Raspail, 75006 PARIS, Métro Rennes, tel : 0810 153 923
- Magnard : 22 bis passage Dauphine, 75006 PARIS, Métro Odéon
- Bréal : 34 rue Serpente, 75006 PARIS, Métro Cluny

Le SNES est un lieu de réflexion collective sur les contenus d'enseignement et nos pratiques professionnelles : c'est le rôle de « l'observatoire des programmes ». <http://www.snes.edu/observ/index.html>

Votre affectation sur le lieu de stage

Votre affectation pour le stage en responsabilité a été réalisée par le service de la DAE du Rectorat et l'IUFM à partir de vos vœux départementaux saisis sur le site de l'IUFM de Versailles entre le 15 juillet et le 15 août. Votre barème d'affectation est calculé à partir de votre rang de classement et éventuellement de votre situation familiale (sur justificatif). Le bloc horaire sur lequel vous avez été affecté a normalement été « validé » par l'inspection de votre discipline qui considère que c'est un support horaire qui réunit les conditions optimales pour permettre à un stagiaire de se former. Dans les faits, vous êtes avant tout utilisé par l'administration comme un moyen d'enseignement supplémentaire. D'ailleurs, les blocs d'heures sur lesquels vous êtes affecté sont connus tardivement et sont trop souvent le résultat de besoins de dernière minute. Cela explique en partie que certains d'entre vous n'auront pas leur conseiller dans leur établissement. Vous pouvez enseigner en ZEP ou dans des classes technologiques en lycée. Par contre, une affectation dans un collège APV (établissement considéré par l'administration comme difficile) pourrait compromettre votre année de stage : Le SNES Versailles a demandé en juin dernier au Recteur d'éviter à tout prix ce cas de figure.

Des changements d'affectation courant septembre sont toujours possibles. Il faut alors contacter la DAE et le service de la scolarité des PLC2 au siège de l'IUFM à Versailles.

Au niveau national, votre affectation dans une académie a été suivie par le SNES national. Vous avez été nombreux à retourner la fiche de suivi. Au niveau académique, malgré nos demandes répétées, les affectations des stagiaires ne se font pas dans le cadre d'une commission paritaire qui permettrait aux représentants du personnel de suivre cette opération en toute transparence.

Le piège de la mention complémentaire au CAPES

Depuis la session des concours 2006, il est possible, dans certaines disciplines, de passer une mention complémentaire. D'après le Ministère, 15% des candidats auraient fait ce choix. Ce chiffre reste à confirmer. L'objectif de cette réforme est simple : encourager le développement de la bivalence des profs et permettre ainsi une plus grande souplesse dans la gestion du personnel. Le SNES s'oppose à cette mesure qui est une véritable régression didactique et statutaire. Au lieu de faire évoluer notre métier vers une qualification accrue, il nous oppose une conception à l'anglo-saxonne de notre profession : bivalence, allongement du temps de présence dans les établissements, remplacement en interne...

Vous allez pourtant vite constater que faire cours demande une bonne maîtrise du contenu disciplinaire et qu'enseigner une discipline ne s'improvise pas. Cela ne semble pas être une analyse partagée par le Ministère car dans de nombreux IUFM, dont celui de Versailles, aucune modification n'a été intégrée dans le plan de formation pour les stagiaires qui ont passé une mention complémentaire. Bref, faute de moyens, vous ne serez pas formé dans votre « seconde discipline » mais on compte sur vous, dès que vous serez titulaire, pour être compétent et accepter un service sur deux disciplines !! Vous rendrez service à l'administration mais peut être pas à vos élèves...

Avec le SNES, s'engager dans le métier

Le SNES est le Syndicat des Enseignements de Second Degré. Syndicat des Enseignements plutôt que des Enseignants car, au-delà de la défense des intérêts professionnels, individuels et collectifs, nous nous préoccupons de la défense des enseignements. Le SNES n'est pas un syndicat corporatiste mais bel et bien un lieu de débats et d'échanges. Pour nous, il s'agit de promouvoir, ensemble, une certaine vision de l'éducation, une éducation de la réussite pour tous.

Le SNES ne fonctionne que grâce à vos cotisations et aucun militant n'a une décharge complète de cours.

Premier syndicat enseignant, il détient la majorité des sièges dans les Commissions Paritaires, il joue un rôle d'information et participe aux mouvements qui visent à améliorer l'Ecole et l'Education (CPE, mouvement des sans papiers scolarisés). Le SNES est implanté dans les IUFM où il est représenté par des élus au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique et Pédagogique. La question de la formation des enseignants est au centre des préoccupations de notre syndicat. Nous défendons une formation de qualité à caractère universitaire, une formation d'adultes débarrassée de toutes pratiques infantilisantes ou de tout formatage. Le SNES est représenté dans les établissements (le S1) et organisé en sections départementales (S2) et académiques (S3). Engagez-vous aux côtés du SNES à l'IUFM et dans votre établissement !

S'engager à l'IUFM

La formation dispensée à l'IUFM est l'objet de vives critiques de la part des stagiaires. De passage à l'IUFM, les PLC2 renoncent trop souvent à agir. Vous avez pourtant plusieurs moyens d'actions et il ne tient qu'à vous de les faire vivre :

- Dans chaque site, chaque groupe disciplinaire de stagiaires choisira un représentant auprès du site. Ces délégués seront vos intermédiaires auprès de l'administration. Débattre entre vous de ce choix et agissez collectivement.
- Courant novembre, auront lieu des élections syndicales. Vous aurez à élire vos représentants dans les deux instances décisionnelles de l'IUFM, le CA et le CSP. Le SNES et d'autres syndicats de notre Fédération, la FSU, présenteront une liste. Vos propositions, vos remarques sur la formation et l'entrée dans le métier sont les bienvenues. Si vous souhaitez être candidat (3 réunions dans l'année), contactez-nous rapidement !

S'engager dans son établissement

S'engager dans son collège ou son lycée passe bien sûr par une bonne connaissance de la vie l'établissement, le suivi de vos élèves mais aussi l'investissement dans des actions collectives.

Vous pouvez participer aux réunions ou aux heures d'information syndicale organisées par la section SNES de votre établissement. C'est l'occasion de participer à des débats de fond et vous ne manquerez pas de sujets de discussions dès la rentrée avec la mise en place du conseil pédagogique, le décret relatif aux droits des parents, la volonté de poursuivre les remplacements de courte durée en interne. Vous pouvez aussi être candidat et élu sur la liste du SNES au conseil d'administration.

Chaque établissement, par son dynamisme et sa volonté d'action, peut être un formidable outil d'action collective. Ainsi, actuellement, de nombreux collègues apportent leur soutien et leur aide à des élèves sans papiers menacés d'expulsion.

S'engager c'est aussi tout simplement se tenir informé sur l'actualité de notre métier (réformes, statut, carrière). C'est aussi prendre part à une réflexion collective sur le rôle et le devenir de notre système éducatif. Pour cela, le SNES met à votre disposition des publications nationales (l'hebdo « l'Université syndicale », « l'US Mag ») et académiques. S'engager c'est aussi voter aux élections qui vont vous concerner cette année : les élections au CA et au CSP.

Planning indicatif de votre année scolaire

Septembre-Octobre	<p>-1er sept : pré-rentree dans l'établissement. Signer PV d'installation.</p> <p>-2 sept : rentrée à l'IUFM. Prévoir 3 photos et votre INE ! <i>Contactez le SNES Versailles en cas de problème d'affectation ou de difficultés avec le conseiller pédagogique (pas nommé, pas dans l'établissement, pas volontaire...)</i></p>
Novembre-Décembre	<p>-Nov : stage en immersion d'une semaine <i>Le chef d'établissement de votre stage en responsabilité ne doit pas vous demander de récupérer vos heures de cours : c'est un stage obligatoire !</i></p> <p>-1ere visite d'un formateur <i>Tous les rapports de visite doivent être portés à votre connaissance. Les signer.</i></p> <p>-Choix définitif du mémoire <i>Le sujet de mémoire ne doit pas vous être imposé.</i></p> <p>- Vœux de mutation pour la phase inter-académique <i>Venez aux réunions mutation organisées par le SNES</i></p> <p>-Majorité des visites effectuées par le conseiller pédagogique</p>
Janvier-Février-Mars	<p>-Janvier en mars : stage en pratique accompagnée</p> <p>-Notation administrative donnée par le chef d'établissement <i>Consulter les publications du SNES pour connaître les critères de notation et ses incidences sur la carrière</i></p> <p>- 2eme visite d'un formateur</p>
Avril-Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Vœux de mutation intra-académique - 3eme visite d'un formateur si nécessaire - Commission de validation - Réunion du jury académique - Court stage en école